



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Siège : Mont de Marsan

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration du 19 juillet 2010

Relevé des décisions

Etaient présents : Monsieur DUZER, GUILHAS, LEPORE, Mme CAILLETON, Messieurs CABE, LAHOUN, SUBSOL, DAGUZAN, DARRIEUX, FAUQUE, PAYROS, SOUBABERE, AGUERRE, PASTOURET.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Messieurs DUBERTRAND à M. DUZER, Monsieur MAUMUS à Monsieur AGUERRE, Monsieur SOUDAR à Monsieur PASTOURET.

Etaient absents : Messieurs DALM, IRIART et VERDIER.

Après avis du Commissions du 15 juillet 2010 et du Bureau du 19 juillet 2010

Après discussion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

IL A ETE DECIDE

Dossier I : PROPOSITIONS DU SEMINAIRE RESSOURCE EN EAU DU 5 MAI 2010

1) Ajustement du contenu du Programme pluriannuel

D'APPROUVER les propositions du Séminaire Ressource en eau du 5 mai 2010 et d'adopter l'ajustement du contenu du Programme pluriannuel (**Cf. extrait en Annexe I**),

DE REAFFIRMER la volonté politique de mener à bien ces projets dans les délais impartis et de demander à l'ensemble des acteurs concernés et notamment aux Services de l'Etat de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y parvenir.

2) Ajustement de la programmation pluriannuelle - échéancier et incidence financière

D'APPROUVER les propositions du Rapport et de la discussion sur la programmation financière du Programme pluriannuel au regard des priorités techniques et des contraintes financières (**Cf Annexe 2**)

DE SAISIR le Préfet Coordonnateur de Région sur les retards de la procédure administrative pour le réservoir de la BARNE (Adour 32)

DE NE PAS PARTICIPER au Forum organisé à AUREILHAN par les opposants au réservoir de l'OUSSE

D'AFFIRMER la volonté de réaliser ces ouvrages dans les délais impartis en dépit des contraintes de plus en plus fortes.

3) Avis de l'Institution sur les volumes prélevables initiaux

DE CONFIRMER l'avis de l'Institution sur les propositions de volumes prélevables initiaux (**Cf. Annexe 3**)

DE CONSTATER l'absence de lisibilité sur l'évolution de ce dossier avec une échéance irréaliste pour 2014.

.../...

Dossier II : MODIFICATIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS 2010

1 - Ressource en eau

D'APPROUVER l'ajustement de la tranche fonctionnelle 2010 pour la ressource en eau avec la prise en compte des tranches fonctionnelles de divers ouvrages de réalimentation mais aussi l'opération expérimentale de pompage en gravières Cf. **Tableau Annexe 4**.

DE SOLLICITER une participation financière de la Chambre d'Agriculture à la réalisation de la tranche 2010 sous maîtrise d'ouvrage Institution et de procéder à la régularisation du règlement de la participation Institution à l'opération 2009 (6 544 €) sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture des HAUTES-PYRENEES.

DE MOBILISER les stocks proposés par les SAFER(S) pour le site de MONDEBAT et celui du LOUTS amont et de mettre en place les financements correspondants.

2 - Poissons migrateurs

D'APPROUVER les propositions du Rapport et de la discussion d'une part, sur l'ajustement de la tranche 2010 d'alevinage et d'autre part, sur les interrogations relatives aux actions engagées ou à engager en matière notamment d'ouvrages de franchissement (Cf. note en Annexe 5).

3 - Espace de mobilité 65-32

D'APPROUVER la modification de la tranche 2010 pour l'espace de mobilité avec prise en compte du volet communication et sollicitation d'un financement spécifique de l'Agence de l'Eau,

DE PREVOIR en outre une acquisition stratégique complémentaire de la zone de la digue de CORNEILLAN avec mobilisation d'un financement spécifique de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

DOSSIER III : AFFAIRES FINANCIERES

1) Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'urgence de première nécessité visant à réparer les dégâts causés sur les cours d'eau par la tempête du 24 janvier 2009 - Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union Européenne (FSUE)

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du Fond de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) pour la part restant à sa charge (déduction faite des participations financières accordées précédemment), des actions d'urgence et de première nécessité consécutives aux dégâts causés par la tempête Klaus,

2) Décision Modificative 2010

DE VOTER la Décision Modificative 2010 équilibrée à la somme de 138 000 € (Cf. annexe 6)

D'ACCEPTER l'indemnité 2010 du Payeur Départemental.

.../...

3) Mise en œuvre du régime indemnitaire

DE COMPLETER les délibérations du 8 décembre 2005 et du 16 mars 2006 relatives au régime indemnitaire pour les I.F.T.S.

3 bis) Compte Epargne Temps

DE PRENDRE ACTE des informations communiquées sur le Décret du 20 mai 2010.

DE DONNER DELEGATION au Bureau pour décider de la suite à donner aux options proposées par le Décret après consultation du personnel et évaluation de l'incidence de ces dispositions.

4) Pré Orientations Budgétaires 2011

D'APPROUVER les propositions du Rapport et du Rapport complémentaire (Cf. annexe 7 et tableaux joints)

DE VALIDER en conséquence :

- les perspectives sur les charges générales et de personnel,
- le récapitulatif des participations départementales en Fonctionnement
- les perspectives de poursuite de l'animation du site de JU-BELLOC à préciser par le Bureau sur le contenu et les modalités
- les délégations au Bureau pour le contenu de l'animation du DOCOB Midi-Pyrénées,
- les perspectives en matière d'investissement concernant notamment les digues Institution concernant la sécurité publique mais aussi les travaux de protection des lieux habités contre les crues de l'Echez à VIC-BIGORRE et MAUBOURGUET.

Dossier IV : AFFAIRES DIVERSES

1) Suite à donner au sursis à statuer sur le portage du DOCOB Midou-Ludon

DE LEVER le sursis à statuer de juillet 2008 en renonçant à être le porteur du DOCOB Midou-Ludon,

2) Sécurité des ouvrages hydrauliques - barrages

D'APPROUVER les propositions du Rapport pour les barrages de classe B et C et la programmation correspondante à compter de 2014.

.../...

3) Convention avec l'Agence de l'Eau

D'APPROUVER les principes de cette convention cadre dont le contenu est à finaliser avant validation et de donner à cet effet délégation au Bureau.

4) Perspectives gouvernance (projet de loi Grenelle II et réforme des Collectivités territoriales

DE PRENDRE ACTE des informations communiquées d'une part sur l'incidence pour les EPTB de la loi Grenelle II et d'autre part des perspectives de la réforme des Collectivités territoriales en matière de clarification des compétences dans le domaine de l'eau

5) Divers

D'APPROUVER les propositions du rapport et de la discussion relatives :

- aux rétrocessions foncières du Gabas
- à l'extension du mandat donné aux SAFERS pour l'ensemble des réservoirs.

Le Président,



Jean Claude DUZER